Zeitschrift: Horizons : le magazine suisse de la recherche scientifique
Herausgeber: Fonds National Suisse de la Recherche Scientifique
Band: - (1999)
Heft: 40

Artikel: E-mails : illusoire discrétion
Autor: Giussani, Bruno
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-971379

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Bruno Giussani (bruno@giussani.com) est spécialiste des nouveaux médias et chroniqueur Internet du «New York Times».

E-mails:

illusoire discrétion

Les utilisateurs d'ordinateurs qui ont pris le temps de lire le rapport du procureur américain Kenneth Starr (www.fednet.net/starr/1cover.htm), publié en septembre 1998, y ont découvert quelques annotations bien plus troublantes que les descriptions des rencontres «inappropriées» entre Bill Clinton et Monica Lewinsky. Le document comporte en effet 43 références à des messages électroniques «récupérés sur l'ordinateur de bureau» ou «effacés de l'ordinateur domestique» de Lewinsky.

La plupart des quelque 3000 documents présentés par les parties lors du procès intenté par le département américain de la Justice contre Microsoft pour pratiques monopolistiques sont également des e-mails (www.usdoj.gov/atr/cases/ms_index.htm), dont plusieurs mémos internes écrits par Bill Gates à ses employés et qui contredisent sa déposition filmée.

Ce n'est pas la première fois que le courrier électronique est utilisé comme pièce à conviction lors d'un procès: l'affaire Iran-Contra dans les années 80 fut en partie instruite grâce à des messages trouvés dans l'ordinateur du colonel Oliver North. Avec plusieurs milliards de e-mails circulant désormais chaque semaine sur Internet et sur les réseaux privés toutefois, les cas Lewinsky et Microsoft ont provoqué un électrochoc dans les entreprises et les administrations.

Le courrier électronique s'apparente davantage à une conversation qu'à une lettre. Par une sournoise alchimie qui tient à l'immatérialité du e-mail et à son apparente discrétion, beaucoup d'utilisateurs tendent à y utiliser un ton décontracté et à s'y exprimer avec une franchise qu'ils n'employeraient jamais dans une lettre.

La plupart des gens toutefois ne savent pas qu'en raison de la structure des systèmes d'exploitation des ordinateurs (y compris Windows et Mac), les fichiers électroniques peuvent être récupérés même longtemps après avoir été «effacés».

Le stockage des fichiers dans un ordinateur se fait en quelque sorte comme dans une bibliothèque, où les livres alignés sur les étagères ne peuvent être retrouvés rapidement que grâce à un catalogue. Effacer un fichier revient à enlever une carte du catalogue: le livre continue d'exister sur l'étagère.

Le fichier n'apparaît plus dans le répertoire, mais il est toujours là où il avait été enregistré sur le disque. L'ordinateur se limite à considérer cet espace comme disponible, et ne l'utilisera (en effaçant vraiment le fichier) que lorsqu'il sera à court de mémoire – ce qui, avec la capacité des disques actuels, pourrait ne jamais arriver.

Très souvent aussi, des copies de fichiers sont créées quand on les envoie sur un réseau, sur une imprimante, ou quand on les copie sur une disquette ou un système de back-up.

Retrouver des fichiers «effacés» est donc souvent un processus relativement simple. Il existe quelques possibilités pour augmenter la confidentialité du e-mail et des autres documents électroniques. On peut les cryptographier avec des logiciels comme PGP (www.pgp.com). Il est également possible d'»effacer» de façon plus efficace certains fichiers en utilisant des programmes comme Shredder (produit par Infraworks) ou Norton Utilities (Symantec) qui nettoyent le disque de façon sélective.

Socrate, qui ne connaissait pas les ordinateurs mais avait percé à jour la nature humaine, conseillait de prévenir le mal. Il y a des idées qu'il serait sage de ne pas exprimer par écrit, disait-il: on ne sait jamais qui pourrait les lire.

B.G.